

Position du CNPF sur les enjeux agricoles du Marché commun (Paris, 15 janvier 1957)

Légende: Le 15 janvier 1957, Ernest Lemaire-Audoire, président du syndicat des mandataires à la vente en gros des viandes et président de la commission d'étude des questions agricoles du Conseil national du patronat français (CNPF), présente à Paris un rapport dans lequel il insiste notamment sur la nécessité d'inclure, sous certaines conditions, les produits agricoles dans la future Communauté économique européenne (CEE).

Source: Bulletin mensuel du CNPF. Février 1957, n° 157. Paris: CNPF. "L'inclusion des produits agricoles dans le Marché commun", p. 89.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/position_du_cnpf_sur_les_enjeux_agricoles_du_marche_commun_paris_15_janvier_1957-fr-f5e9ba48-d518-49ff-9bda-eae29c894398.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

L'inclusion des produits agricoles dans le Marché commun

Exposé de M. E. Lemaire-Audoire

Président de la commission d'étude des questions agricoles

Il a toujours été évident pour tout le monde en France qu'on ne saurait constituer un Marché commun visant uniquement les activités industrielles. Le projet de traité précise bien qu'en principe et sauf disposition contraire les règles du Marché commun sont applicables à l'agriculture.

Les problèmes traités à Bruxelles ayant déjà été étudiés lors des projets de « *pool vert* », les positions des différents pays étaient précisées, ce qui a d'ailleurs peut-être empêché d'aller plus rapidement dans la rédaction de cette partie du traité. Deux faits venaient au surplus influencer l'orientation des débats et les retarder : le dumping pratiqué sur le marché mondial pour les produits agricoles et le désir de certains représentants français de profiter de l'occasion offerte par le Marché commun pour faire avancer sur le plan européen une tendance favorable à une certaine socialisation de l'agriculture.

Restent actuellement à mettre au point surtout deux questions : établissement entre les six pays d'une certaine préférence pour leurs approvisionnements en produits agricoles; et examen de la proposition française tendant à obliger chaque pays du Marché commun à accepter des produits agricoles en provenance des autres partenaires lorsque le prix de vente chez ces derniers n'est pas supérieur au prix d'achat qu'il pratique envers ses propres producteurs.

Les milieux agricoles voudraient que les négociations sur le Marché commun aboutissent à la définition d'une *politique agricole commune* entre les six pays. Cette demande risque de n'être qu'un vœu pieux, car subordonner la signature du traité à un accord des six pays sur une politique commune en matière agricole revient à ajourner, à une date indéterminée, l'établissement du traité.

D'autres difficultés peuvent encore être signalées : on a débattu l'opportunité de créer un office européen du blé, de conclure des contrats d'achats multilatéraux à long terme, de réglementer les investissements.

En conclusion, les milieux agricoles reconnaissent qu'il est indispensable que l'agriculture fasse partie du Marché commun, à condition que certaines garanties soient obtenues.

De toute manière, il apparaît que le Marché commun est moins dangereux que la politique de libération des échanges de l'OECE qui, elle, ne comporte pas de contrepartie et que la zone de libre-échange proposée par l'Angleterre, qui exclut les produits agricoles.